



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE HABSHEIM

ARRETE MUNICIPAL n° 002/2025  
PERMANENT  
portant réglementation de stationnement  
Parking situé Rue des Frères Herzog  
devant l'ancienne école

PG

Le Maire de la Commune de HABSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code des Communes et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-25 à R 411-28 et L 411-1 à L 411-17 du Code la Route ;

VU l'intérêt général ;

Considérant la nécessité de réserver un emplacement destiné aux commerçants ambulants, hors marché hebdomadaire ;

#### A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : le stationnement sur la place de parking située rue des Frères Herzog entre l'ancienne école (92 rue du Général de Gaulle) et le Rothüs sera interdit et considéré comme gênant le **mardi entre 16 h 00 et 21 h 00**, sauf ayants droits,

**Article 2** : Les ayants droits devront être en possession d'une permission de voirie délivrée au préalable par les services de la Mairie.

**Article 3** : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**Article 4** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication, et d'un affichage en Mairie.

**Article 5** : L'arrêté entrera en vigueur dès l'installation sur place de la signalisation réglementaire.

**Article 6** : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM
- M. le Président des Brigades Vertes de SOULTZ
- M. le Lieutenant-Colonel Chef du Groupement Sud des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin
- M. le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de HABSHEIM
- M. le Responsable du Service Technique
- Police Municipale
- Affichage

HABSHEIM le 20 janvier 2025

Le Maire  
Gilbert FUCHS



Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. 94 rue du Général de Gaulle 68440 HABSHEIM - ☎ 03 89 44 03 07 - 📠 03 89 54 10 58